

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le vingt-sept mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne Blanc, Doyenne des conseillers municipaux.

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	23
Votants	23
dont Pouvoirs	00

Présents : M. Genoud Marc, Mme Mercet Sophie, M. Seifert Christophe, M. Meylan Pierre, Mme Personnaz Rosa, M. Eudes Thibaut, Mme Laks Nathalie, M. Laks Nicolas, Mme Saint-Pierre Aude, M. Aragon Frédéric, Mme Vilmint Guillemette, M. Pérou Sylvain, Mme Blanc Anne, M. Arhuero Christophe, Mme Roy Céline, M. Personnaz Jérôme, Mme Aragon Maëva, M. Roy Vincent, Mme Manganelli Stéphanie, M. Baud Sébastien, Mme Tugler-Rossi Sophie, M. Liévin Christian, Mme Casabianca Sylvie  
A été nommée secrétaire : M. Aragon

### Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Maëva ARAGON pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs : 2
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 11

Ont obtenu : M. GENOUD - 21 voix

M. Marc GENOUD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

